

**Remarque liminaire :** En cas de doute ou pour toute situation spécifique d'élève qui ne serait pas traitée dans le présent document, se référer au Cadre général de l'évaluation.

A la demande des parents, le conseil de direction apprécie les circonstances particulières (par exemple une scolarité gravement et durablement perturbée par une absence prolongée, une arrivée récente d'un autre canton ou de l'étranger). Pour qu'une circonstance particulière soit retenue, il faut qu'une réussite ultérieure soit jugée probable.

Le conseil de direction statue d'office sur les cas limites, à l'exception des décisions d'orientation en fin de 8<sup>e</sup> année et de passage d'un niveau à un autre en 9<sup>e</sup> année. Dans le cadre de la promotion, si le groupe des disciplines artistiques présente une insuffisance entraînant un dépassement du seuil de cas limite, la situation est également examinée d'office par le conseil de direction.

#### Fin de 4<sup>e</sup> année

Promotion

A, AA ou LA en français et mathématiques  
Les objectifs en lecture doivent être atteints. Si tel n'est pas le cas, le conseil de direction prend les mesures adéquates.

**Cas limites :** PA en français ou PA en mathématiques

#### Fin de 6<sup>e</sup> année

Promotion

**Groupe I** : français + mathématiques + CE<sup>1</sup> = 12 points et plus  
**Groupe II** : arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles = 12 points et plus

**Cas limites :** Max. 1,5 point d'insuffisance cumulé sur les 2 groupes et max. 1 point dans un groupe

#### Fin de 8<sup>e</sup> année

Promotion

**Groupe I** : français + mathématiques + allemand + sciences de la nature = 16 points et plus<sup>2</sup>  
**Groupe II** : géographie + histoire = 8 points et plus  
**Groupe III** : arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles = 12 points et plus

**Cas limites :** Max 1,5 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 1 point dans un groupe

#### Accès à la voie pré-gymnasiale

**Groupe I** : français + mathématiques + allemand + sciences de la nature = 20 points et plus<sup>2</sup>  
**Groupe II** : géographie + histoire = 9 points et plus

#### Accès aux niveaux de la voie générale

**Niveau 1** : moyenne annuelle finale de la discipline de 4 et moins<sup>2</sup>  
**Niveau 2** : moyenne annuelle finale de la discipline de 4,5 et plus<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Connaissance de l'environnement, regroupement des disciplines *géographie, histoire* et *sciences de la nature*.

<sup>2</sup> En français, mathématiques et allemand, la moyenne annuelle finale arrondie au demi-point prend en compte la moyenne annuelle décimale à hauteur de 70% et les résultats obtenus aux ECR à hauteur de 30%.

## Élèves de 9<sup>e</sup> année

### Les groupes de disciplines en 9<sup>e</sup> année

- Groupe I** : français + mathématiques + allemand + sciences de la nature  
+ 1 option spécifique (OS) ou, en VG, 2 options de compétences orientées métiers (OCOM)
- Groupe II** : géographie + histoire + anglais
- Groupe III** : arts visuels + musique  
+ activités créatrices et manuelles (ou, en VG, éducation nutritionnelle)

### 9<sup>e</sup> : Fin du 1<sup>er</sup> semestre

	Voie pré-gymnasiale	Voie générale
Réorientation	<p>9 VP → 9 VG</p> <p>Sur demande des parents et/ou sur préavis du conseil de classe</p> <p>L'élève intègre le niveau 2 dans les trois disciplines à niveau sauf préavis contraire du conseil de classe et après avoir consulté les parents.</p>	<p>9 VG → 9 VP</p> <p><b>Groupe I</b> : les 3 disciplines en niveau 2 et avec OS, 24 pts et plus<sup>3</sup> <b>Groupe II</b> : 13,5 pts<sup>4</sup> et plus</p> <p><b>Cas limite</b> : Max. 0,5 point d'insuffisance</p> <p>niveau 1 → niveau 2</p> <p>Automatiquement avec une moyenne de 5,5 et plus ou sur préavis de l'enseignant concerné avec une moyenne de 5</p> <p>niveau 2 → niveau 1</p> <p>Sur demande des parents et/ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée</p>
Remplacement de cours suivi en VP		<p>ensei. VP → niveau 2</p> <p>Moyenne de 3 et moins ou Sur demande des parents et/ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée</p> <p>1 OS → 2 OCOM</p> <p>Moyenne de 3 et moins ou Sur demande des parents et/ou sur préavis du conseil de classe ou Les 3 disciplines suivies en niveau 1</p>

<sup>3</sup> Ce seuil s'abaisse d'un point par discipline parmi le français, les mathématiques et/ou l'allemand pour laquelle ou lesquelles l'élève aurait suivi un enseignement en voie pré-gymnasiale.

<sup>4</sup> Ce seuil est de 13 points si l'élève a suivi un enseignement en voie pré-gymnasiale pour l'anglais.

Fin de 9<sup>e</sup> année

	Voie pré-gymnasiale	Voie générale
Promotion	<p><b>Groupe I</b> = 20 points et plus  <b>Groupe II</b> = 12 points et plus  <b>Groupe III</b> = 12 points et plus</p> <p><b>Cas limites</b> : Max. 1 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 0,5 point dans un groupe</p>	<p><b>Groupe I</b> = 24 points et plus<sup>5</sup>  <b>Groupe II</b> = 12 points et plus  <b>Groupe III</b> = 12 points et plus</p> <p><b>Cas limites</b> : Max. 1,5 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 1 point dans un groupe</p>
Réorientation de l'élève promu		<p><b>9 VG</b> → <b>10 VP</b>  <b>Groupe I</b> : les 3 disciplines en niveau 2 et avec OS, 24 points et plus<sup>3</sup>  <b>Groupe II</b> : 13,5 points et plus<sup>4</sup></p> <p><b>Cas limites</b> : Max. 0,5 point d'insuffisance dans un des deux groupes</p> <p><b>9 VG</b> → <b>9 VP</b>  <b>Groupe I</b> : les 3 disciplines en niveau 2 et sans compter les OCOM, 20 points et plus<sup>3</sup>  <b>Groupe II</b> : 13,5 points et plus<sup>4</sup></p> <p><b>Cas limites</b> : Max. 0,5 point d'insuffisance dans un des deux groupes</p> <p><b>niveau 1</b> → <b>niveau 2</b>  Automatiquement avec une moyenne de 5,5 et plus ou sur préavis de l'enseignant concerné avec une moyenne de 5</p> <p><b>niveau 2</b> → <b>niveau 1</b>  Automatiquement avec une moyenne de 3 et moins ou sur préavis de l'enseignant concerné avec une moyenne de 3,5</p>
Réorientation de l'élève non promu	<p><b>9 VP</b> → <b>10 VG</b></p> <p>Élève en échec ayant déjà redoublé l'année en cours</p> <p>ou</p> <p>élève ayant déjà redoublé 2 fois au cours de sa scolarité</p> <p>ou</p> <p>Sur demande des parents et/ou préavis du conseil de classe</p>	<p><b>niveau 1</b> → <b>niveau 2</b>  Automatiquement avec une moyenne de 5 et plus ou sur préavis de l'enseignant concerné avec une moyenne de 4,5</p> <p><b>niveau 2</b> → <b>niveau 1</b>  Automatiquement avec une moyenne de 3 et moins ou sur préavis de l'enseignant concerné avec une moyenne de 3,5</p>
Remplacement de cours suivis en VP		<p><b>ensei. VP</b> → <b>niveau 2</b>  Moyenne de 3,5 et moins</p> <p><b>1 OS</b> → <b>2 OCOM</b>  Moyenne de 3,5 et moins ou  Les 3 disciplines suivies en niveau 1</p>

<sup>5</sup> L'élève de la voie générale qui suit une OS en remplacement des deux OCOM doit obtenir 20 points et plus dans le groupe I.

## Fin de 10<sup>e</sup> année

	VSB	VSG et VSO
Promotion	<p>Pas plus de 3 points négatifs sur l'ensemble des disciplines Pas plus de 2 points négatifs sur le français et les mathématiques</p> <p><b>Cas limites</b> : déficit de max. 0,5 point</p>	<p>Pas plus de 3 points négatifs sur l'ensemble des disciplines Pas plus de 2 points négatifs sur le français et les mathématiques</p> <p><b>Cas limites</b> : Déficit de max. 0,5 point</p>
Réorientation de l'élève promu		<p>10 VSG → 10 VP</p> <p>Français + mathématiques + langue étrangère = 15 points et plus</p> <p><b>Cas limites</b> : Déficit de max. 0,5 point</p>
Redoublement	<p>L'élève de VSB non promu redouble en 10<sup>e</sup> année de la voie pré-gymnasiale (VP).</p>	<p>L'élève de VSG ou de VSO non promu redouble en 10<sup>e</sup> année de la voie générale (VG).</p> <p>niveau 2</p> <p>VSG : 4 ou plus dans la discipline concernée VSO : 4,5 ou plus dans la discipline concernée</p>

## Fin de 11<sup>e</sup> année

	VSB	VSG et VSO
Certification	<p>Pas plus de 2 points négatifs sur l'ensemble des disciplines, dont max. 1 point négatif en français et en mathématiques</p> <p><b>Cas limites</b> : Déficit de max. 0,5 point</p>	<p>Pas plus de 3 points négatifs sur l'ensemble des disciplines, dont max. 2 points négatifs en français et en mathématiques</p> <p><b>Cas limites</b> : Déficit de max. 0,5 point</p>
Accès aux classes de raccordement et à l'ECGC		<p>Certificat VSO → RAC1</p> <p>Français + mathématiques + allemand = 14 points et plus</p> <p><b>Cas limites</b> : Déficit de max. 0,5 point</p> <p>Certificat VSG → RAC 2</p> <p>Français + mathématiques + langue étrangère = 15 points et plus</p> <p><b>Cas limites</b> : Déficit de max. 0,5 point</p> <p>Certificat VSG → Attestation ECGC<sup>6</sup></p> <p>Français + mathématiques + langue étrangère = 14 points et plus</p> <p><b>Cas limites</b> : Déficit de max. 0,5 point</p>
Possibilités pour l'élève non certifié	<p>L'élève non certifié de VSB redouble en VSB.</p> <p>Certificat VSG</p> <p>Français + mathématiques + langue étrangère = 11 points et plus</p> <p><b>Cas limites</b> : Déficit de max. 0,5 point</p> <p>Certificat VSG → Attestation ECGC<sup>6</sup> ou RAC2</p> <p>Français + mathématiques + langue étrangère = 12 points et plus</p> <p><b>Cas limites</b> : Déficit de max. 0,5 point</p>	<p>L'élève non certifié de VSG ou de VSO redouble dans la voie fréquentée.</p> <p>Rattrapage</p> <p>L'élève ne peut pas redoubler la 11<sup>e</sup> année parce qu'il l'a déjà redoublée ou qu'il a déjà redoublé deux fois au cours de sa scolarité, et aura au minimum 16 ans révolus et au maximum 17 ans révolus au 30 juin 2014.</p>

Seuls les élèves âgés de 17 ans au maximum au 30 juin de l'année de l'inscription ont accès aux classes de raccordement 1 et 2 ainsi qu'aux classes de rattrapage.

<sup>6</sup> Ecole de culture générale et de commerce des gymnases